

Charte de l'Investisseur SOCIALEMENT RESPONSABLE

Capital Croissance vise une création de valeur à long terme tant financière qu'extra financière à destination de l'ensemble des parties prenantes à sa stratégie d'investissement : ses souscripteurs, ses participations en y incluant leurs salariés et équipes dirigeantes et la société au sens large. Capital Croissance développe ainsi une approche d'investisseur responsable convaincu qu'une croissance intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) permet une création de valeur pérenne pour tous.

Ayant vocation à être actionnaire de référence au capital des entreprises dans lesquelles ses fonds sous gestion investissent, Capital Croissance souhaite s'appuyer sur sa responsabilité d'actionnaire pour promouvoir les meilleures pratiques en termes Environnemental, Sociétal et de Gouvernance.

Par la signature des Principes de l'Investissement Responsable (PRI), Capital Croissance affirme ainsi son engagement dans la mise en place et le développement de politiques ESG.

Conscient que cette démarche doit s'inscrire dans le long terme par la mise en place d'une action structurante, Capital Croissance adopte une approche dynamique qui repose sur l'identification d'axes de progrès autour d'objectifs précis et la mise en place d'indicateurs qualitatifs pour en mesurer les améliorations.

L'équipe de Capital Croissance a ainsi identifié 6 enjeux prioritaires communs à la société de gestion et aux participations des fonds sous gestion :

1. PROMOUVOIR UNE GOUVERNANCE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

L'équipe de Capital Croissance est convaincue que la pérennité et la crédibilité des entreprises sont étroitement liées à la mise en place d'une gouvernance d'entreprise exemplaire et responsable.

A ce titre, Capital Croissance s'engage à prendre en compte de façon systématique les questions ESG dans le processus de sélection et d'analyse de ses opportunités, dans ses décisions d'investissement et dans le suivi des entreprises dans lesquelles ses fonds sous gestion auront investi. De même, Capital Croissance s'engage à mettre en oeuvre et promouvoir une culture de transparence, de qualité, de réactivité et d'objectivité dans le traitement des informations transmises entre les parties.

2. RÉDUIRE LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles et d'accumulation exponentielle des déchets, l'équipe de Capital Croissance est consciente de la nécessité pour les entreprises de préserver l'environnement en adoptant une politique visant à consommer moins d'énergie et à générer moins de déchets tout en les triant mieux.

A ce titre, Capital Croissance s'engage à adopter et promouvoir des comportements individuels et collectifs visant à réduire au quotidien les consommations d'énergies et optimiser le traitement des déchets.

De même, dans le cadre du développement de nouveaux produits ou services par les participations de ses fonds sous gestion, Capital Croissance s'engage à promouvoir la prise en compte de l'impact direct ou indirect sur l'environnement de ces nouveaux produits ou services, ce à tous leurs stades de vie.

3. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMME/FEMME

Pour l'équipe de Capital Croissance, l'égalité professionnelle homme/femme est une responsabilité sociétale de l'entreprise et un facteur de croissance pérenne par son apport en diversité, ce qui implique de mettre en place une politique managériale favorisant une meilleure égalité de carrière et de salaire entre les hommes et les femmes.

A ce titre, Capital Croissance s'engage à mettre en place dans les sociétés dans lesquelles ses fonds sous gestion investissent des indicateurs quantitatifs de suivi (tels que la répartition par catégorie professionnelle et par sexe des effectifs, des embauches, des rémunérations moyennes mensuelles, des promotions internes et des participation aux actions de formation) pour en mesurer les améliorations et que la revue de ces éléments soit inscrite à l'ordre du jour d'un Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance au minimum une fois par an.

4. PROMOUVOIR UN CADRE PROFESSIONNEL RESPECTUEUX DE TOUS

L'équipe de Capital Croissance a la conviction que la principale valeur des entreprises réside dans leur capital humain, ce qui implique le respect de conditions de travail, de santé et de sécurité optimales pour les salariés.

A ce titre, Capital Croissance s'engage à mettre en place dans les sociétés dans lesquelles ses fonds sous gestion investissent des indicateurs quantitatifs de suivi (tels que rotation des effectifs, taux d'absentéisme, taux d'accidents et gravité,...) pour en mesurer les améliorations et que la revue de ces éléments soit inscrite à l'ordre du jour d'un Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance au minimum une fois par an.

5. PROMOUVOIR L'INTÉRESSEMENT À MOYEN TERME COMME FACTEUR DE COHÉSION

L'équipe de Capital Croissance considère que l'intéressement des salariés d'une entreprise à son capital renforce leur cohésion en permettant de mieux les associer à la stratégie et aux résultats. Elle est ainsi attachée à promouvoir l'intéressement à moyen terme de tous les salariés à la progression de la valeur de leur entreprise.

A ce titre et outre les schémas d'intéressement mis en place au niveau des managers clés des participations des fonds gérés, Capital Croissance s'engage, dans la mesure du possible, à ce que, pour chaque participation, jusqu'à 5% de la plus-value réalisée soient redistribués à l'ensemble des salariés de la participation concernée au moment de la cession.

6. SOUTENIR DES PROJETS SOLIDAIRES VALORISANT L'ENGAGEMENT RESPONSABLE

L'équipe de Capital Croissance est convaincue que les valeurs d'engagement, de responsabilité et de solidarité sont renforcées par le soutien de projets solidaires qui soient en cohérence avec les valeurs, les métiers, les savoir-faire ou les marchés des entreprises.

A ce titre, Capital Croissance s'engage à ce que 10% du résultat annuel avant IS de la société de gestion soient alloués à des organismes caritatifs/humanitaires ayant vocation à favoriser l'éducation, l'entrepreneuriat social, l'aide au développement et à l'insertion professionnelle.